

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

# BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) INTEREST LINKED AUTO-CALLABLE 2031



## INTRODUCTION

- BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable est une Obligation structurée<sup>1</sup> d'une durée de 8 ans maximum émise par BNP Paribas Issuance B.V.
- En investissant dans ce produit, vous prenez le risque d'une perte partielle ou totale de votre investissement en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi qu'en cas de faillite ou de bail-in\* (dans cette hypothèse, une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).
- À l'issue des années 1 à 4, le versement d'un coupon brut<sup>2</sup> fixe annuel de 4 %, quelle que soit la différence entre les taux<sup>3</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.
- À l'issue des années 5 à 8, en l'absence de remboursement anticipé préalable, le versement d'un potentiel coupon brut<sup>2</sup> variable égal à 150 % de l'éventuelle différence positive entre les taux<sup>3</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé.
- À l'issue des années 5 à 7, dès que la somme des coupons bruts<sup>2</sup> payés depuis le lancement est supérieure ou égale au niveau cible de 16,75 %, une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement. Vous aurez alors droit au remboursement de 100 % de votre capital initial (hors frais d'entrée maximum de 2 % et taxes) et au dernier coupon brut<sup>2</sup> variable (sans limite à la hausse).
- À l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé préalable, vous aurez droit au remboursement de 100 % de votre capital initial (hors frais d'entrée maximum de 2 % et taxes) et au dernier coupon brut<sup>2</sup> variable (sans limite à la hausse).
- Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V. [S&P's : A+ (perspective stable)]<sup>4</sup>.
- Garant : BNP Paribas S.A. [S&P's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable)]<sup>4</sup>.
- En cas de détention jusqu'à l'échéance<sup>5</sup> et en l'absence de remboursement anticipé automatique, le total des frais s'élève à un montant maximum de 12,50 %, soit 125 EUR par Obligation structurée de 1 000 EUR (soit environ 1,5625 % par an ou 15,625 EUR par Obligation structurée par an). Ce montant comprend les frais de structuration et les commissions de distribution (inclus dans le prix d'émission), ainsi que les frais d'entrée (non inclus dans le prix d'émission). À titre indicatif, le total des frais s'élevait à 8,21 %, soit 82,10 EUR par Obligation structurée de 1 000 EUR sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription.
- Le rendement potentiel du produit est lié à l'évolution de la différence entre les taux<sup>3</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Cependant, l'investisseur n'investit pas directement dans ceux-ci.

Cette Obligation structurée<sup>1</sup> est destinée à des clients/personnes possédant suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031. Cette Obligation structurée<sup>1</sup> n'a pas d'objectif d'investissement durable et n'a pas été conçu pour répondre à une préférence particulière des investisseurs en matière de durabilité.

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Cette Obligation structurée<sup>1</sup> s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier leurs placements et qui désirent bénéficier de coupons annuels fixes à l'issue des années 1 à 4, puis de potentiels coupons annuels variables déterminés par la différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans<sup>3</sup> à l'issue des années 5 à 8. Cette situation de différence positive entre les deux taux s'observe en période de politique économique expansive, quand l'économie doit être stimulée en

fixant les taux à des valeurs faibles. La différence entre les deux taux serait négative comme c'est le cas actuellement si, par exemple les marchés anticipaient une récession dans le futur ou si les taux à moyen terme étaient élevés. Dans ce scénario, un investisseur pourrait ne pas bénéficier d'un coupon brut<sup>2</sup> annuel variable si le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans augmente tandis que le taux long terme EUR CMS à 30 ans reste stable, voire diminue.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à vous rembourser 100 % de votre capital initial (hors frais d'entrée maximum de 2% et taxes) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique. Cette communication à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en Belgique.**

\* Pour plus d'explications en ce qui concerne le risque de « bail-in », voir page 5.

1 Dans cette communication à caractère promotionnel, on entend par Obligation structurée un Certificat régi par le droit anglais avec droit au remboursement du capital (hors frais).

2 Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

3 Voir description en page 2.

4 Ratings au 07/12/2022. Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : [https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC\\_79004](https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004), <https://www.fitchratings.com/research/fund-asset-managers/rating-definitions-10-11-2021> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients de la Banque Nagelmackers S.A. ayant souscrit à ce produit en seraient informés.

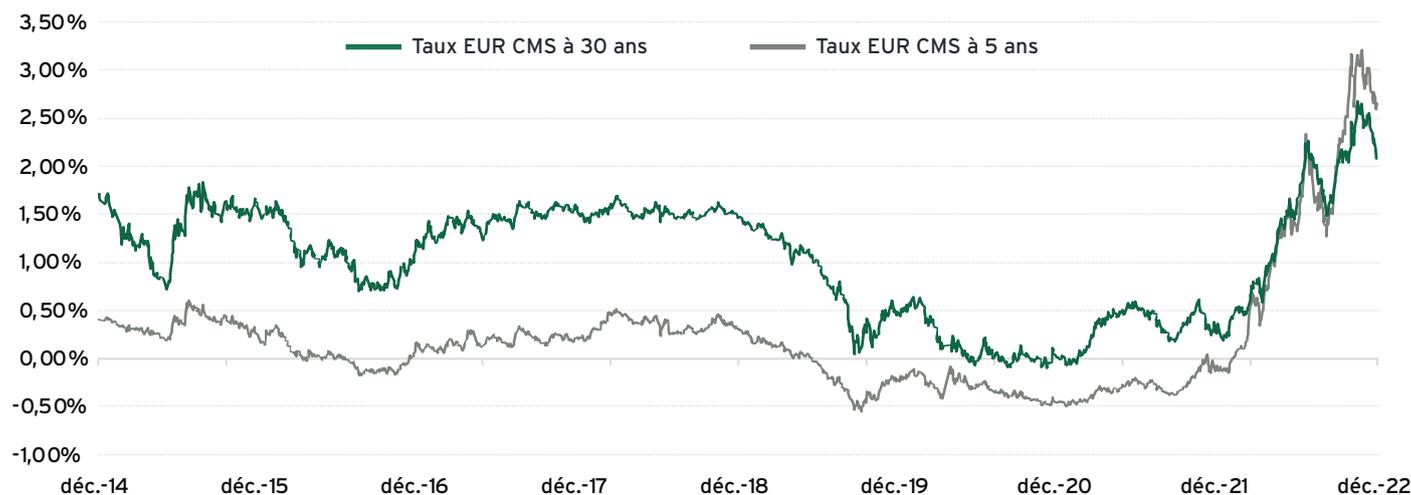
5 Voir le détail des dates en page 6.

## FOCUS SUR LES TAUX EUR CMS

- Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre variable (appelées swap de taux d'intérêt) pour une durée déterminée.
- Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.
- À titre d'information, au 07/12/2022, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 1,871 % et le taux EUR CMS à 5 ans s'élevait à 2,561 %. Donc, au 07/12/2022, la différence entre les deux taux était de -0,690 %.
- Au cours des 8 dernières années, les taux EUR CMS à 30 ans ont été supérieurs aux taux EUR CMS à 5 ans dans 95,97 % des cas. Depuis le 18 août 2022, les taux EUR CMS à 30 ans sont inférieurs aux taux EUR CMS à 5 ans.

Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 07/12/2022.

### Évolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 07/12/2014)



Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 07/12/2022.

Les niveaux historiques des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont disponibles sur le site :

<https://www.theice.com/marketdata/reports/188>.

### Évolution de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 07/12/2014)



Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 07/12/2022.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## DESCRIPTION DU MÉCANISME

D'une durée de 8 ans maximum, BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031 vous permet de recevoir les paiements de coupons bruts suivants :

### Mécanisme de coupon annuel

- À l'issue des années 1 à 4, à chaque date de paiement des coupons fixes<sup>1</sup>, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>2</sup> fixe annuel de 4 %, quelle que soit la différence entre les taux<sup>3</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.
- À l'issue des années 5 à 8, à chaque date d'observation annuelle des taux EUR CMS<sup>1</sup>, on calcule la différence entre les taux<sup>3</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est positive et en l'absence de remboursement anticipé préalable, l'investisseur reçoit, à la date de paiement correspondante, un potentiel coupon brut<sup>2</sup> variable égal à 150 % de cette différence positive. Si cette différence est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé.

### Mécanisme de remboursement anticipé automatique à l'issue des années 5 à 7

À l'issue des années 5 à 7, à chaque date d'observation annuelle des taux EUR CMS<sup>1</sup>, dès lors que la somme des coupons bruts<sup>2</sup> payés depuis

le lancement est supérieure ou égale au niveau cible de 16,75 %, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Sinon le produit continue.

À la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>1</sup>, vous aurez alors droit :

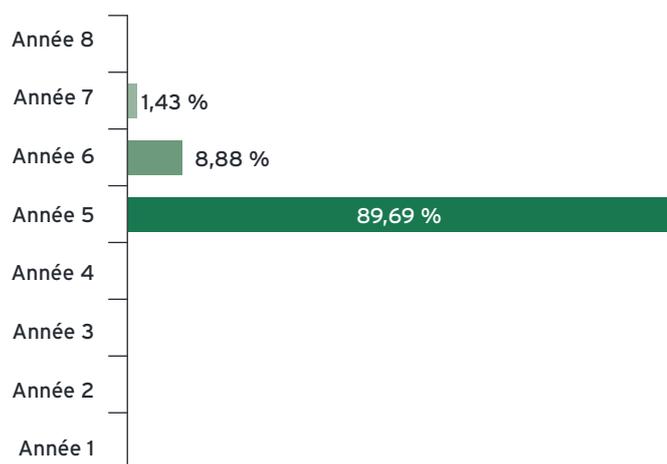
- Au remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais d'entrée maximum de 2 % et taxes) ;
- Au dernier coupon brut<sup>2</sup> variable (sans limite à la hausse). Dès lors que le produit est remboursé de façon anticipée, l'investisseur n'a plus le droit aux coupons variables qui auraient pu être perçus les années ultérieures.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

À l'échéance des 8 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé au préalable, BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031 vous donne droit :

- au remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais d'entrée maximum de 2 % et taxes) ;
- au dernier coupon brut<sup>2</sup> variable (sans limite à la hausse).

## SIMULATIONS HISTORIQUES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



3 852 simulations ont été réalisées sur des placements semblables à la stratégie (même durée, même formule de remboursement, mêmes sous-jacents). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 03/01/2000 et le 07/12/2014. Les simulations sur les données historiques de marché permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années.

Ces simulations historiques ne constituent pas un indicateur fiable quant à l'évolution future du produit. Lors de ces 3 852 simulations, le mécanisme de remboursement anticipé automatique a été activé à chaque fois.

Sources : BNP Paribas et Bloomberg.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

En plus des illustrations mentionnées en page 4, des scénarios sont disponibles via le document d'informations clés (KID) lié à cette Obligation structurée. Les scénarios qui y sont présentés sont basés sur la méthodologie issue de la réglementation PRIIPs (Règlement européen 1286/2014 concernant les documents d'informations clés (ou Key Information Document - « KID ») pour les produits d'investissement packagés de détail et les produits d'investissement en assurance, incluant

les mesures d'exécution) et sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le KID sera disponible gratuitement à partir du 19 décembre 2022, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <https://kid.bnpparibas.com/XS2445941151-FR.pdf>.

## COMMISSIONS ET FRAIS

### Frais inclus dans la valeur nominale, liés à l'Obligation structurée

Frais unique de structuration de maximum 2,50 % du montant nominal souscrit. À titre indicatif, ce montant était de 2,21 % TTC du montant de l'émission sur base des conditions observées avant le début de la période de souscription.

### Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale)

Des commissions d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des Obligations structurées.

À titre indicatif, ce montant est de 0,50 % TTC du montant de l'émission sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription.

### Frais non inclus dans le prix d'émission

- Frais d'entrée : 2 % maximum
- Frais de sortie :
- À l'échéance : 0 %
- Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance : il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1 % au maximum dans des conditions normales de marché.

<sup>1</sup> Voir le détail des dates en page 6.

<sup>2</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

<sup>3</sup> Voir description en page 2.

## ILLUSTRATIONS FICTIVES

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'Obligation structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers et de BNP Paribas ni une garantie quant aux coupons bruts effectivement distribués. Dans l'hypothèse d'une faillite de BNP Paribas Issuance B.V. ainsi que de faillite ou de bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul et risque de ne pas avoir droit aux coupons bruts.

### Exemple 1

- À l'issue des années 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>1</sup> fixe de 4 %, quelle que soit la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.
- À l'issue des années 5 à 7, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est négative. Aucun coupon n'est versé. La somme des coupons bruts payés depuis le lancement étant inférieure, chaque année, au niveau cible de 16,75 %, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est négative. L'investisseur reçoit donc (le 03/02/2031) 100 % du capital investi, **ce qui correspond à un rendement annuel avant précompte mobilier de 30 % (frais d'entrée de 2 % maximum inclus) de 1,80 % et de 1,17 % après précompte mobilier de 30 %.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans</b>	-	-	-	-	-0,12 %	-0,10 %	-0,22 %	-0,20 %
<b>Coupon brut<sup>1</sup> annuel (minimum 0 %)</b>	4 %	4 %	4 %	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Somme des coupons bruts payés depuis le lancement (niveau cible de 16,75 %)</b>	4 %	8 %	12 %	16 %	16 %	16 %	16 %	16 %

### Exemple 2

- À l'issue des années 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>1</sup> fixe de 4 %, quelle que soit la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.
- À l'issue des années 5 à 7, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est négative. Aucun coupon n'est versé. La somme des coupons bruts payés depuis le lancement étant inférieure, chaque année, au niveau cible de 16,75 %, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est de 0,54 %. Le dernier coupon brut est alors égal à 150 % de 0,54 %, soit 0,81 %. L'investisseur reçoit donc (le 03/02/2031) 100,81 % du capital investi, **ce qui correspond à un rendement annuel avant précompte mobilier de 30 % (frais d'entrée de 2 % maximum inclus) de 1,90 % et de 1,24 % après précompte mobilier de 30 %.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans</b>	-	-	-	-	-0,12 %	-0,10 %	-0,05 %	0,54 %
<b>Coupon brut<sup>1</sup> annuel (minimum 0 %)</b>	4 %	4 %	4 %	4 %	0 %	0 %	0 %	0,81 %
<b>Somme des coupons bruts payés depuis le lancement (niveau cible de 16,75 %)</b>	4 %	8 %	12 %	16 %	16 %	16 %	16 %	16,81 %

### Exemple 3

- À l'issue des années 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>1</sup> fixe de 4 % quelle que soit la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.
- À l'issue de l'année 5, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>1</sup> variable égal à 150 % de la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, qui est de 0,81 %, soit un coupon brut<sup>1</sup> de 1,215 %. La somme des coupons bruts payés depuis le lancement étant supérieure au niveau cible de 16,75 %, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.
- Le produit se termine et l'investisseur reçoit donc (le 01/02/2028) 100 % du capital investi plus le dernier coupon brut<sup>1</sup> variable de 1,215 %, soit 101,215 % du capital investi, **ce qui correspond à un rendement annuel avant précompte mobilier de 30 % (frais d'entrée de 2 % maximum inclus) de 3,09 % et de 2,03 % après précompte mobilier de 30 %.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans</b>	-	-	-	-	0,81 %			
<b>Coupon brut<sup>1</sup> annuel (minimum 0 %)</b>	4 %	4 %	4 %	4 %	1,215 %	<b>Fin de vie du produit</b>		
<b>Somme des coupons bruts payés depuis le lancement (niveau cible de 16,75 %)</b>	4 %	8 %	12 %	16 %	17,215 %			

<sup>1</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

## PRINCIPAUX RISQUES DE BNP PARIBAS ISSUANCE B.V. (NL) INTEREST LINKED AUTO-CALLABLE 2031

Information complémentaire de droit belge : l'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

### Documentation juridique

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation juridique afférente aux Obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les Obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-189, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 19 décembre 2022, ainsi que (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des Obligations structurées faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. En cas de publication d'un Supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de rétractation durant 3 jours ouvrables à compter du jour ouvrable suivant la date de publication de ce supplément sur le site : <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>.

Dans ce cas, Nagelmackers, en sa qualité de distributeur, contactera chaque investisseur et l'aidera à exercer son droit de rétractation si nécessaire.

L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation juridique, ainsi que le Document d'informations clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 19 décembre 2022, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web : <https://kid.bnpparibas.com/XS2445941151-FR.pdf>.

Il est possible de consulter le Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-189 et ses Suppléments sur le site web : <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>.

Il est possible de consulter les Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») sur le site web : <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS2445941151>.

Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031 exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette communication à caractère promotionnel et la Documentation juridique, les termes de la Documentation juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les Obligations structurées et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les Obligations structurées au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux Obligations structurées. La Documentation juridique - dont le Prospectus de Base (en anglais uniquement), les Final Terms (documents en anglais) et le Résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les agences Nagelmackers et sur [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) avant de souscrire aux Obligations structurées. Cette communication à caractère promotionnel contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par Nagelmackers du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des Obligations structurées pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des agences Nagelmackers et sur le site [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be).

### Risque de crédit

En acquérant cette Obligation structurée, l'investisseur s'expose au risque de crédit de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) et de BNP Paribas S.A. (Garant), toutes deux entités du Groupe BNP Paribas. En cas de défaut de paiement de ces dernières, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni les coupons. Si l'Émetteur et/ou le Garant venaient à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'Obligation structurée peut être annulée en tout ou partie ou convertie en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)<sup>1</sup>. De plus, le régulateur peut imposer des mesures de restructuration selon l'application de la directive 2014/59/UE pour éviter la faillite de l'Émetteur. Dans les cas mentionnés précédemment, l'investisseur court le risque de ne pas bénéficier de la garantie fournie par l'Émetteur et également de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital et ce, même si l'Émetteur et/ou le Garant ne venaient pas à faire faillite.

### Risque de fluctuation du prix du produit

Le prix du produit fluctuera non seulement en fonction de la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans, mais également en fonction de différents paramètres du marché, de l'évolution des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de BNP Paribas Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de sortie en cours de vie. L'impact potentiel peut être plus grand, lorsque l'échéance est plus éloignée.

### Risque de liquidité

Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas pourra racheter les Obligations structurées. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1 % au maximum dans des conditions normales de marché. Si l'investisseur souhaite vendre ses Obligations structurées avant l'échéance, il pourra le faire à un prix déterminé par BNP Paribas en fonction des paramètres de marché du moment et hors frais de courtage, taxe sur les opérations de Bourse et impôts éventuels. Par conséquent, en cas de revente avant l'échéance, la valeur des Obligations structurées pourra être inférieure ou supérieure à la valeur nominale. Il est à noter que BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031 ne fait pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

### Risque de performance limitée

Dès lors qu'à une date d'observation annuelle, la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé cette année là. En cas de remboursement anticipé automatique, aucun des coupons futurs ne sera versé.

### Risque d'inflation

Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque de rendement réel négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

### Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure (hors cas de remboursement anticipé, conformément à la formule)

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Obligations structurées (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Obligations structurées), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des Obligations structurées d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, seuls les frais inévitables, pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, pourront être facturés par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces Obligations structurées, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

<sup>1</sup> Les passifs de l'Émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champs d'application du bail-in.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Nom	BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Interest Linked Auto-Callable 2031
Code ISIN	XS2445941151
Prix d'émission	100 %
Montant de l'émission	40 000 000 EUR (maximum)
Frais	<p><b>Frais inclus dans la valeur nominale, liés à l'Obligation structurée</b></p> <p>Frais unique de structuration de maximum 2,50 % du montant nominal souscrit. À titre indicatif, ce montant était de 2,21 % TTC du montant de l'émission sur base des conditions observées avant le début de la période de souscription.</p> <p><b>Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale)</b></p> <p>Des commissions d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des Obligations structurées. À titre indicatif, ce montant est de 0,50 % TTC du montant de l'émission sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription.</p> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'entrée : 2 % maximum</li> <li>- Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'échéance : 0 %</li> <li>• Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance : il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1 % au maximum dans des conditions normales de marché.</li> </ul> </li> </ul>
Sortie en cours de vie	BNP Paribas S.A. assurera dans des conditions normales de marché une certaine liquidité des Obligations structurées. L'investisseur désireux de revendre ses Obligations structurées en cours de vie est prié de contacter Nagelmackers. Les ordres de vente seront exécutés avec une fourchette achat/vente de maximum 1 % dans les conditions normales de marché. Le prix de vente sera déterminé par BNP Paribas S.A.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. [S&P's A+ (perspective stable)].
Garant	BNP Paribas S.A. [S&P's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable)].
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Obligation structurée (Certificat régi par le droit anglais avec droit au remboursement du capital).
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 19 décembre 2022 au 27 janvier 2023
Date d'émission	1 <sup>er</sup> février 2023
Date d'échéance	3 février 2031
Dates de paiement des coupons fixes	Le 1 <sup>er</sup> février 2024 (Année 1), le 3 février 2025 (Année 2), le 2 février 2026 (Année 3) et le 1 <sup>er</sup> février 2027 (Année 4).
Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons bruts	Le 25 janvier 2028 (Année 5), le 25 janvier 2029 (Année 6), le 25 janvier 2030 (Année 7) et le 27 janvier 2031 (Année 8).
Dates de paiement des coupons variables	Le 1 <sup>er</sup> février 2028 (Année 5), le 1 <sup>er</sup> février 2029 (Année 6), le 1 <sup>er</sup> février 2030 (Année 7) et le 3 février 2031 (Année 8).
Dates d'observation annuelle pour l'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique	Le 25 janvier 2028 (Année 5), le 25 janvier 2029 (Année 6) et le 25 janvier 2030 (Année 7).
Dates de remboursement anticipé automatique	Le 1 <sup>er</sup> février 2028 (Année 5), le 1 <sup>er</sup> février 2029 (Année 6) et le 1 <sup>er</sup> février 2030 (Année 7).

<b>Sous-jacents</b>	Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Les niveaux historiques des taux sont disponibles sur le site : <a href="https://www.theice.com/marketdata/reports/188">https://www.theice.com/marketdata/reports/188</a> .
<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent d'une bonne compréhension de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissement, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. À défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissement (approche PIA), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit avoir un objectif d'investissement de 8 ans ou plus. Cet investissement est considéré comme un produit défensif. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit. Pour plus d'informations, consulter le site : <a href="https://www.nagelmackers.be/fr/pia">https://www.nagelmackers.be/fr/pia</a>.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (07/12/2022) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précompte mobilier : 30 %.</li> <li>• Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12 % sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</li> </ul> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur : <a href="https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a> .
<b>Documentation</b>	<p>Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation juridique afférente aux Obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les Obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-189, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 19 décembre 2022, ainsi que (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »).</p> <p>L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation juridique, ainsi que le Document d'informations clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 19 décembre 2022, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web : <a href="https://kid.bnpparibas.com/XS2445941151-FR.pdf">https://kid.bnpparibas.com/XS2445941151-FR.pdf</a>.</p>
<b>Réclamation</b>	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="mailto:nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a> . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles ( <a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a> ).

